

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU NEUF MAI DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le neuf Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03/05/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Samira SALHI-JOLIT – Pascal VISCIERE – Jean-Pierre HARDOUIN – Jean-Claude MENEAU – Adèle DENIS – Martine LÉON – Elisabeth CHAUBET – Sophie BABIN et Damien VANWATERLOO.
Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Ingrid MOIRET qui donne pouvoir à Daniel JAVELOT, Fabien BARREAU qui donne pouvoir à Pascal VISCIERE et Elodie ROUSSEAU qui donne pouvoir à Jean-Serge HURTEVENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Samira SALHI-JOLIT.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 11 AVRIL 2019 est approuvé.

I – BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2019-001

Il est rappelé au Conseil Municipal, le transfert au 1^{er} janvier 2019 du budget EAU-ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et expliqué qu'il convient désormais de reverser les excédents. A cette fin il est nécessaire d'inscrire au budget Communal, les sommes provenant du budget EAU-ASSAINISSEMENT ;

D'autre part, il y a une erreur d'inscription budgétaire au BP qu'il faut régulariser afin de régler les travaux en cours ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 pour)
Vote la décision modificative suivante :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
1068	Affectation résultat	72 592,29 €	
001	Excédent 2018		72 592,29 €
678	Autres charges exceptionnelles	681 647,02 €	
002	Excédent		681 647,02 €
28041582	Amortissements des travaux du SIEIL	- 48 419,07 €	
2041582	Travaux du SIEIL	+ 48 419,07 €	

N° 2019-046 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

II CONSULTATION EMPRUNT

Monsieur JAVELOT informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, afin de contracter un emprunt de 400 000 €, pour couvrir les opérations de réhabilitation de la salle associative du Bourg et de l'épicerie à la Chapelle St Blaise.

III – APPROBATION RAPPORT SUR LE PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur JAVELOT présente le rapport sur le prix et la qualité du service EAU et ASSAINISSEMENT collectif 2018 conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T..
Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service EAU et ASSAINISSEMENT collectif 2018.

N° 2019-047 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

IV ACQUISITION PARCELLE (AM 480)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte pour l'acquisition d'une parcelle bâtie, rue du Vieux Chêne, cadastrée AM 480 de 33m² pour un montant de 1 000 €.

Cet achat pourrait permettre d'élargir le trottoir à ce niveau et le bâtiment serait intégré dans le circuit des caves pour servir de « halte visiteurs ».

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (16 votes) ;

APPROUVE l'acquisition de la parcelle rue du Vieux Chêne, cadastrée AM 480 de 33m² pour un montant de 1 000 € + frais de notaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette acquisition.

N° 2019-048 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

V ONF – CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE FORESTIERE EN FORET DOMANIALE

Monsieur le Maire présente une convention, à signer avec l'ONF, de programme prévisionnel des travaux sur la route forestière de Xaintrailles (920 m) en 2019.

L'ONF s'engage à maintenir l'ouverture des voies forestières de Xaintrailles (920 m) et Agnès Sorel (1 300 m) à la circulation et la Commune procédera aux travaux de curage des fossés bordiers de la Route forestières de Xaintrailles et le p 64.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

ACCEPTE d'effectuer les travaux de curage des fossés bordiers mentionnés dans la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

N° 2019-049 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a utilisé cette délégation :

TPPL : 4 825 € HT (Ad'ap Salle Polyvalente)

ENTRAIDE & SOLIDARITÉ : 2 200 € HT (débroussaillage éco quartier)

HUDSON : 624 € HT (machine à relier)

SIEIL : 232,96 € HT (SIE 663-2019 – EP Route de Beigneux)

SIEIL : 216,36 € HT (SIE 494-2019 - Armoire AU impasse des Vallées)

TOULMÉ Eurl : 9 800,00 € H.T. (fauchage fossés talus)

N° 2019-050 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non inscrits à l'ordre du jour.

1 – Projet Ecoles Numériques Innovantes Ruralité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention, du 06/11/2018, faite auprès de l'académie, au titre du programme des « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ».

Il s'avère que CHEILLÉ est rattaché à la Commune d'AZAY-LE-RIDEAU et qu'en conséquence on ne peut pas bénéficier de la subvention de 50 %, mais on nous octroie quand même une aide exceptionnelle de 1 800 € (40% de 4 515 €)

Le Directeur, considérant qu'il n'y a plus de changement de mobilier de classe, sollicite le montant équivalent.

2006 = 3 836 € TTC

2011 = 3 043 € TTC

2015 = 3 603 € TTC

2007 = 4 744 € TTC

2012 = 4 124 € TTC

2017 = 3 600 € TTC

2008 = 3 103 € TTC

2014 = 3 445 € TTC

2018 = 4 513 € TTC

Celui-ci est en moyenne de 3 780 € TTC

Plusieurs choix sont possibles :

Choix	solution	Global TTC	Global HT	Subvention nette	Commune TTC
1	Abandon	0	9 029		- 4 515
2	Prise en charge totale	10 835 €	9 029	1 800	9 035
3	Projet initial (50/50)	7 578 €	6 315	1 800	5 778
4	50 %	4 320 €	3 600	1 800	2 520
5	Equivalence mobilier	5 580 €	4 650	1 800	3 780
6	Inscription budget	6 315 €	5 262,50	1 800	4 515

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité ;

(choix 1 = 1 vote / choix 5 = 2 votes / choix 6 = 13 votes)

RETIENT le choix 6 soit un budget total de 6 315 € TTC (avec subvention de 1800 €)

N° 2019-051 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

2 – Remboursement achat direct

Mademoiselle Océane BARRA, a effectué un achat de fournitures péri-éducatives, pour le compte de la Commune, pour un montant de 25,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 25,50 € à Mademoiselle Océane BARRA.

N° 2019-052 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

3 – Gouter Spectacle des Aînés

Madame CHAUBET annonce 39 inscrits au gouter et 38 inscriptions au spectacle des Aînés le 19 Mai.

Le nombre total des participants au spectacle est arrêté à 44 personnes.

La participation demandée est de 5 € (pour le spectacle), le solde sera pris en charge par la Commune. Un participant (à mobilité réduite) a deux accompagnateurs. Quel tarif leur appliquer ?

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** qu'un des deux ne bénéficiera pas de la prise en charge communale.

La Commune règlera la prestation à réception de la facture du Théâtre de Vaugarni.

N° 2019-053 Publiée le : 10/05/2019 reçue en Préfecture le : 10/05/2019

INFORMATIONS

17 – 18 Mai : Handicap & Vous

26 Mai élections Européennes

23 Juin les échappées Vélo à BRÉHÉMONT

TOUR DE TABLE

Jean-Serge HURTEVENT annonce que :

- lors de la réunion du bureau Communautaire (avant le Conseil) un accord a été pris pour conserver les 55 représentants des Communes au sein du Bureau de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. Chaque Commune devra délibérer avant le 30 Août prochain pour valider cette décision.
- la Commission du Personnel a reçu deux candidats au poste de saisonnier, cet après-midi. Le candidat retenu prendra ses fonctions du 1^{er} juin jusqu'au 30 Novembre.
- l'inauguration de la Salle du Bourg doit avoir lieu avant le 1^{er} Septembre 2019 (date d'entrée en période de campagne électorale municipale).
- la C.C.T.V.I. va faire un bilan de mandat (1 pour chaque Communauté avant fusion et 1 depuis la fusion) la diffusion doit être faite aussi avant le 1^{er} Septembre.
- la Commission Sports souhaite remettre des récompenses aux sportifs Nationaux et Internationaux issus du Territoire (comme nous l'avons fait lors des Vœux du Maire).
- la CCTVI a acquis 500 éco-cup, mises à disposition des Communes lors de manifestations.

Sophie BABIN dit que le vide grenier s'est bien déroulé, malgré le froid.

Adèle DENIS déclare que l'élection du Bureau de cantine aura lieu en juin.

Le service de la garderie de la CCTVI va contacter le Président de l'Association Cantine pour la préparation des gouters.

Pascal VISCIERE :

- annonce que la réception définitive des Hauts de Blaise a été réalisée. *Damien VANWATERLOO rappelle que la circulation entre l'Allée des Cormiers et les Hauts de Blaise doit être refermée.*
- donne lecture du courrier du SIEIL qui demande confirmation de la programmation des travaux rue Creuse (SIE 1433-2018). En 2020.

Daniel JAVELOT doit rencontrer le SMICTOM pour revoir certains emplacements des containers O.M.

Prochaine réunion le **13 Juin 2019**.

Délibérations prises – 09/05/2019

2019-046	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2019-001
2019-047	APPROBATION RAPPORT SUR LE PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2018
2019-048	ACQUISITION PARCELLE (AM 480)
2019-049	ONF – CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE FORESTIERE EN FORET DOMANIALE
2019-050	DÉCISIONS DU MAIRE
2019-051	Projet Ecoles Numériques Innovantes Ruralité
2019-052	Remboursement achat direct
2019-053	Gouter spectacle des Aînés

Signatures

HURTEVENT Jean-Serge		FERNANDES Anne-Sophie	
JAVELOT Daniel		SALHI-JOLIT Samira	
BADILLER Marc		VISCIERE Pascal	
MENEAU Jean-Claude		HARDOUIN Jean-Pierre	
DENIS Adèle		LÉON Martine	
CHAUBET Elisabeth		BABIN Sophie	
MOIRET Ingrid	Pouvoir à Daniel JAVELOT	VANWATERLOO Damien	
BARREAU Fabien	Pouvoir à Pascal VISCIERE	ROUSSEAU Elodie	Pouvoir à J-S HURTEVENT